



MUNI NOUVELLES

Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément au règlement no 04-06, la session régulière du mois de juillet se tiendra le lundi **6 juillet 2009** à 19 h 30. Il n'y a pas de session régulière au mois d'août. La session suivante se tiendra le lundi **14 septembre 2009** à 19 h 30.

PISCINE – BAINS LIBRES

Afin de diminuer la manutention d'argent, des cartes d'accès à la piscine seront disponibles. Bien entendu, les personnes qui n'auront pas de carte pourront quand même avoir accès à la piscine en payant à chaque fois. Vous pourrez vous procurer votre carte de saison au bureau municipal ou directement à la piscine.

COÛT : Accès simple :	2,00 \$
Carte de saison pour une personne :	40,00 \$
Carte de saison familiale (2 personnes et plus) :	50,00 \$
Carte de 10 bains :	15,00 \$

L'horaire des bains libres est le suivant :

HORAIRE 2009	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<i>du 24 juin au 4 juillet</i>	14 heures à 18 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	14 heures à 18 heures
<i>du 5 juillet au 15 août</i>	14 heures à 18 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 19 heures	14 heures à 18 heures
<i>du 16 au 23 août</i>	14 heures à 18 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	14 heures à 18 heures

Accès à la pataugeoire

Nous désirons vous rappeler qu'un enfant doit **obligatoirement** être accompagné d'un adulte pour avoir accès à la pataugeoire.

RACES DE CHIENS INTERDITES

Nous rappelons que la réglementation municipale en matière d'animaux interdit les races de chiens suivantes sur le territoire municipal : bull-terrier, staffordshire bull-terrier, American bull-terrier ou American staffordshire terrier ou chien hybride issu d'une des races ci-mentionnées (communément appelés «pit-bull»);

LICENCES POUR LES CHIENS

La licence de chien est obligatoire à Kingsey Falls. Elle permet de retrouver facilement le propriétaire d'un animal lorsqu'il échappe à son propriétaire. Depuis le 1^{er} janvier 2008, vous devez vous la procurer à la Société protectrice des animaux d'Arthabaska située au 691, rue de l'Acadie à Victoriaville, numéro de téléphone : 819-758-4444.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES NORMES D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

Nous désirons vous rappeler qu'en vertu du règlement 98-13 concernant les normes d'utilisation extérieure de l'eau, l'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est permis :

Entre 20 h et 23 h les journées dont la date est un chiffre pair, pour les occupants dont le numéro civique est un nombre pair.

Entre 20 h et 23 h les journées dont la date est un chiffre impair, pour les occupants dont le numéro civique est un nombre impair.

Le lavage des véhicules est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique (pistolet) et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin.

Rappelons que l'eau ne doit pas servir à remplacer le balai pour nettoyer les entrées privées. De plus, le sable et le gravier que l'on repousse ainsi dans les réseaux d'égout accélèrent l'usure des conduites (ils sont très abrasifs, comme un papier sablé ou une lime). Compte tenu du coût de ces infrastructures, nous avons tous intérêt à prolonger leur vie le plus longtemps possible.

VIDANGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS MOTORISÉS ET DES ROULOTTES

Nous vous rappelons qu'il y a un site aménagé au bout de la rue Lemaire, dans le parc industriel, pour vidanger vos motorisés et vos roulottes.

INSTALLATION DE PISCINES CREUSÉES, HORS TERRE OU GONFLABLES

Nous désirons vous rappeler que vous devez obtenir un permis pour l'installation d'une piscine creusée, hors terre ou gonflable. Nous portons à votre attention que les piscines gonflables sont soumises aux mêmes réglementations que les piscines hors terre.

CONGÉS FÉRIÉS

Veuillez prendre note que les différents services municipaux seront fermés le vendredi 3 juillet pour la Fête du Canada et le lundi 7 septembre pour la Fête du travail.

Bon été et bonnes vacances! Soyez prudents!

L'ÉQUIPE MUNICIPALE